Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260625-2026062538CCAS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

St Georges de Reintembault

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le vingt-cinq juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 19 juin 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 17
  - Votants : 19
  - Pour : 8
  - Contre : 0
- Abstention : 11

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

❖

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	R
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	R
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVEE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
Nelly PHILIPPEAUX	*MIGNOT Victor*	*La séance jusqu'à l'arrivée de Mme Philippeaux*
Nathalie DOUARD	*Marylène GROUSSARD*	*La séance jusqu'à l'arrivée de Mme Douard*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Stéphane FOUGERES a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260625-2026062538CCAS-DE

Délibération 2026.06.25.38
Composition du CCAS

Madame le Maire rappelle la délibération du 7.04.2026 fixant le nombre de membres au CCAS à 6 membres élus et 6 membres nommés,
Madame le Maire rappelle que M. JP HAREL était un membre élu du CCAS,
Suite à la démission de M. HAREL, Mme le Maire propose de remplacer M. JP HAREL et demande s'il y a des candidatures dans la liste « valeurs communes »
M. Rémy GENNEVEE est candidat.
Il est procédé au vote à bulletin secret.
Résultat du vote :
Rémy GENNEVEE : 8 voix
Bulletins blancs : 11
Nombre d'exprimés : 8

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, nomme,

- ***M. Rémy GENNEVEE, Membre élu en remplacement de M. JP HAREL ;***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Rosi BORDET